

chausson

MATÉRIAUX

Client n° 241562

N°TVA: FR88525094264

M. DE ARO ALFRED
SOUS LA GARENNE
46310 CONCORES



FACTURE n° 09664188 du 31/10/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
104144.02	PLACOPLATRE 4PRO 13MM 250/120	9	M2	4,86	43,74		
2435.01	PREGYDRO BA13 250/120	15	M2	6,77	101,55		
	dont Eco-Contribution				(1,80)		
2435.15	PREGYDRO BA13 270/120	9,72	M2	6,77	65,80		
	dont Eco-Contribution				(1,17)		
14087.02	PREGYPLAC DB BA13 270/120	51,84	M2	6,67	345,77		
	dont Eco-Contribution				(6,22)		
6952.37	PREGYPLAC BA13 270/120	9,72	M2	2,70	26,24		
	dont Eco-Contribution				(1,17)		
628925.01	TRAPPE METAL LAQUE BLC 50/50 GYPSO	1	U	35,99	35,99		
	dont Eco-Contribution				(0,03)		
750547.01	PREGY XS PE BLEU -SEAU 15KG	4	U	24,59	98,36		
2442.01	PREGYCOLLE 120 -SAC 25KG	1	U	10,26	10,26		
21398.01	PREGYLYS 35 -SAC 25KG	1	U	18,09	18,09		
BON N° 15846643 DU 13/10/25 ENLEVE AG. CAHORS							
Signé par ALFRED							
V/REF: CHANTIER 19811 VINCENT							
308420.02	BP AME PL.PR.REC.204/ 93 C7 CLE GP	1	U	169,27	169,27		
	dont Eco-Contribution				(1,35)		
423539.01	GR 32 PNX KRAFT 135/60-120MM R3,75	4,05	M2	9,65	39,08		
	dont Eco-Contribution				(0,57)		
BON N° 15846883 DU 17/10/25 ENLEVE AG. CAHORS							
Signé par RODNEY							
V/REF: CHANTIER 10624 DEPOT							
137170.01	DALLE STERL.OSB3 ZER.250/ 67,5-18MM	8,44	M2	9,96	84,06		
	dont Eco-Contribution				(1,27)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.							
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO							

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 4

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée. Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

chausson

MATÉRIAUX

Client n° 241562

N°TVA: FR88525094264

M. DE ARO ALFRED
SOUS LA GARENNE
46310 CONCORES



FACTURE n° 09664188 du 31/10/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
6952.03	PREGYPLAC BA13 260/120 dont Eco-Contribution	3,12	M2	2,70	8,42	(0,37)	
755009.01	PLATRE PLAIFER DELTA COURT -SAC 33KG	1	U	16,78	16,78		
BON N° 15847392 DU 30/10/25 ENLEVE AG. CAHORS							
Signé par ALFRED							
V/REF: CHANTIER 19811 VINCENT							
628926.01	TRAPPE METAL LAQUE BLC 60/60 GYPSO dont Eco-Contribution	1	U	38,84	38,84	(0,04)	
628921.01	TRAPPE METAL LAQUE BLC 40/40 GYPSO dont Eco-Contribution	1	U	24,30	24,30	(0,02)	
FRAIS FIXES					5,00		
Total Eco-Contribution					(67,23)		

Veillez trouver ci-dessous la liste des titulaires de cartes CHAUSSON autorisés à enlever des marchandises sur votre compte.

Carte N°2921001142088 Alfred DE ARO

Carte N°2921001141890 Gregory GIRARD

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
4.984,63	20,00% 996,93	5.981,56	30/11/25	L.C.R.	17807 00805 95321897119 23

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 6

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Siège social: CHAUSSON MATERIAUX 60 rue de Fenouillet BP 35140 Centre commercial Hexagone 31142 SAINT-ALBAN CEDEX
SAS au capital de 279560879 Euros RCS TOULOUSE 528648892 N°TVA FR83528648892 NAF 4673 A
Tél 05 61 37 37 37 Fax 05 61 70 00 08 www.chausson.fr N°ICS FR52ZZZ501825 383 ON